



L'an deux mille vingt-deux, le 22 novembre à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de Cercoux dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Cercoux, sous la présidence de Jeanne BLANC, maire

Date de convocation du conseil municipal : 18 novembre 2022

Membres présents : Jeanne BLANC, Angélique MOTUT, Philippe GLEMET, Françoise BLANC, Christian BERNARD, Michèle BARRAULT, Sophie HAYE-OLINET, Anaïs LEMIRE, William PIETTE, Stéphanie POIVERT, Hervé DINDIN

Membres excusés : Vincent BADIE (pouvoir donné à Jeanne BLANC).

Secrétaire de séance : Sophie HAYE-OLINET

1. Approbation PV du dernier conseil municipal

Le procès-verbal du conseil municipal du 18 octobre 2022 sera approuvé au prochain conseil municipal.

2. Présentation du projet OAP

Madame le maire présente au conseil municipal la proposition du bureau d'études CREHAM sur les aménagements des zones d'OAP de la Louvette Nord et de la Louvette Sud. La prochaine étape sera la rencontre des propriétaires afin d'établir les outils pour la réalisation de ces propositions.

3. Spectacle de Noël pour l'école

Le conseil municipal a été informé de la troupe qui a été retenue pour le spectacle de Noël qui sera présenté aux enfants le dernier jour avant les vacances : « les fées de l'arbre » de Agnès et Joseph DOHERTY, adapté à tout âge. Les élus approuvent ce choix à l'unanimité et remercie l'association Red Pigs pour son aide à la réalisation du projet.

Madame Motut présente aux membres du conseil municipal l'organisation de cette journée festive pour les élèves de l'école.

4. Les Maires pour la Planète

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise madame le maire à signer la convention de renouvellement de l'adhésion à l'association « Les maires pour la planète ».

5. Subvention au CCAS

Le conseil municipal a voté à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 10.000 euros pour le CCAS qui permettra de soutenir les activités diverses portées par ce dernier.

6. Eco-pâturage

Le conseil municipal a validé à l'unanimité la proposition que la commune devienne propriétaire du cheptel de brebis landaises actuellement détenues par le conservatoire des races d'Aquitaine et utilisées pour la gestion différenciée dans certains espaces publics.



7. CIA 2022

Madame le maire, après avoir présenté le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) au conseil municipal, propose le vote du budget qui sera alloué pour valoriser l'engagement des 26 agents de la commune au bon niveau.

Le conseil municipal a voté à 4 voix contre et 8 voix pour, l'attribution d'un budget maximum par agent de 500 euros à 1000 euros selon le niveau de responsabilité dans la collectivité.

8. Saison culturelle 2022

Le conseil municipal est informé par Madame MOTUT, adjointe déléguée à la culture, de la programmation des festivités portées par la commune en 2023. Madame MOTUT est chargée maintenant de la mise en œuvre des souhaits du conseil municipal pour la saison 2023.

9. Subvention à l'association de la maison des Bateleurs

Le conseil municipal a délibéré à l'unanimité pour régulariser le versement de la subvention de 1000 euros relative au chantier jeunes qui a eu lieu durant les vacances de pâques 2022.

10. Voirie

Madame le maire expose la complexité et la sensibilité administrative relative à l'établissement d'arrêté d'alignement. Le syndicat de voirie de Charente-Maritime propose cette prestation aux collectivités.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise madame le maire à signer une convention avec le syndicat pour un an afin qu'il traite les demandes d'alignement pour un montant de 50 euros par arrêté.

Monsieur BERNARD, conseiller municipal délégué à la voirie, présente les travaux réalisés et son action en cours en partenariat avec le responsable des services techniques au sujet de la voirie.

11. Tableau des effectifs

Madame le maire présente le déficit d'agents administratifs.

Le conseil municipal a délibéré à l'unanimité d'autoriser madame le maire à recruter un(e) adjoint(e) administratif en CCD de droit public pour 6 mois avec la formation de secrétaire de mairie.

12. Convention territoriale globale avec la CAF

Madame le maire expose la demande de la CAF d'avoir un élu référent par commune signataire de la Convention Territoriale Globale (CTG) afin d'être le relai local de la chargée de missions.

Le conseil municipal propose que Madame Sophie HAYE OLINET soit l'élue référente, et madame Michèle BARRAULT sa suppléante.

13. Traverse du bourg

Madame le maire présente l'avancement du projet de traverse du bourg et informe le conseil municipal de la nécessité de signer la convention relative aux frais d'études qui présentent un reste à charge pour la commune de 17.912 euros.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité et autorise madame le maire à signer cette convention.



14. Taxe d'aménagement

Madame le maire expose que depuis le 1^{er} janvier 2021, les taxes d'aménagement relatives aux constructions faites sur des domaines d'activités, propriété de la Communauté des Communes de Haute Saintonge (CDCHS) doivent lui être reversées.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 7 voix pour et 5 abstentions, autorise madame le maire à mettre en œuvre le reversement de cette taxe d'aménagement à la communauté de commune de Haute-Saintonge.

15. Ouverture d'une carrière à Clérac

Cet ordre du jour est reporté au prochain conseil municipal.

Le prochain conseil municipal est le 13 décembre 2022 à 19h30 pour le dernier de l'année.
La séance est levée à 22h45.

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché en Mairie le 30/11/2022.

Jeanne BLANC

Le maire

